

Une amende de 500 USD infligée à des arbitres pour "corruption passive" au Burundi

PANA, 10 mars 2022 Bujumbura, Burundi - Les arbitres de la Fédération de Football du Burundi, Eric Manirakiza et Jean-Claude Manirakiza, ont jusqu'au 11 mars prochain pour payer une amende d'un million de francs burundais (500 dollars américains), chacun, pour «corruption passive» lors d'un match de Ligue A qui opposait Les Crocos FC à Rukinzo FC (0-1), début février dernier, a décidé la commission de discipline et d'éthique de la FFB.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});